

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, Mme JOLY, Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique FOURRIER

**Date d'envoi de la convocation** : 8 décembre 2022

**DELIBERATION 99/2022 – LOCATIONS – ENTREE NOUVEAU  
LOCATAIRE**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14**

Conformément à sa délégation, Monsieur le Maire annonce l'arrivée de Monsieur Cyril BROECKHOVE, dans l'appartement sis 9B rue de la Mairie, à compter du 14 novembre 2022. Monsieur Le Maire rappelle que le montant du loyer s'élève à 410 € par mois. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de Monsieur Le Maire.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 21 novembre 2022  
et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,  
Le 21 novembre 2022  
Le Maire, Jean-François GOBICHON

